



Conditions d'une donation?

Par **leduc**, le **13/04/2008** à **00:01**

bonjour

mon défunt père avant sa mort a léguer toute sa fortune a ma mère et dans la procédure de donation la notaire nous a demander de procurer deux témoins et ces témoins c'était moi et mon frère jusque là tout est normale sauf que mon demi frère de 55 ans qu'on a pas vu depuis trente ans

refait surface et essay d'annuler cette donation. alors ma question est la suivante est ce que ce demi frère peut annuler cette donation toute en sachant que ma mère porte bien sur un nom différent du sien?

merci de votre aide